

Lille, le 28 juillet 2023

Service Énergie Climat Logement et Aménagement
du Territoire
Pôle Air Climat Energie
Affaire suivie par : Fabien BILLET
03 20 40 53 22
fabien.billet@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet du Nord

à

Monsieur le Maire de Dunkerque
Hôtel de Ville de Dunkerque
Place Charles Valentin
59140 Dunkerque

**Objet : Raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque – Code de l'énergie
Consultations administratives**

PJ :

**Dossier de demande de déclaration d'utilité publique création de la double liaison sous-marine et
souterraine**

Dossier de demande de déclaration d'utilité publique création de la double liaison électrique aérienne

Fiche avis sans observations création de la double liaison sous-marine et souterraine

Fiche avis sans observations création de la double liaison électrique aérienne

Note relative aux consultations administratives dans le cadre du projet éolien en mer

Réf. :2023-6321/FP

Dans le cadre des demandes d'autorisations déposées par les maîtres d'ouvrage du projet de parc éolien en mer de Dunkerque et de son raccordement, les procédures de demandes de déclaration d'utilité publique (DUP) sont instruites par nos services.

En effet, pour ce projet, deux déclarations d'utilité publique au titre du code de l'énergie sont sollicitées :

- une déclaration d'utilité publique pour les liaisons électriques sous-marine et souterraine ;
- une déclaration d'utilité publique pour les liaisons électriques aériennes.

Conformément aux dispositions de l'article R. 323-6 du code de l'énergie et de l'article L-122-1-1 du code de l'environnement, je sollicite votre avis sur ces deux demandes de DUP.

Ainsi, je vous saurai gré de bien vouloir me faire connaître vos observations ou de me retourner les fiches d'avis sans observation ci-jointes, dans un délai de deux mois, sur les demandes concernées par voie postale ou voie électronique aux adresses ci-dessous :

- DREAL HAUTS-DE-FRANCE - Service ECLAT/ Pôle Air Climat Énergie - 44 rue de Tournai CS 40259 - 59019 LILLE CEDEX - Affaire suivie par Fabien BILLET
- fabien.billet@developpement-durable.gouv.fr

Vous trouverez à cet effet, les dossiers de DUP comprenant l'étude d'impact et le résumé non technique du porteur de projet RTE.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, l'instruction sera poursuivie.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du pôle air, climat,
énergie



Virginie BERQUET